

Procès-Verbal du CPPT du 23/05/2017

Envoyé à

Présidente : Mlle Linthoudt.

Représentants de l'employeur : Mme Louveau, Mr Dillie.

Représentants du personnel : Mme Feikens , Mme Caufriez.

Secrétaire : Mr Maindiaux, CP.

Invité : Mr Hodiamont.

1. Le PV de la réunion précédente est approuvé.

2. Suivi médical des travailleurs : La liste des travailleurs soumis au contrôle médical du service externe (chez Mensura) ne doit pas être exhaustive, elle demeure spécifique pour certaines catégories de travailleurs et pour ceux qui en feraient la demande. La législation n'a pas changé de ce point de vue et à même restreint le nombre de travailleurs concernés (écrans). Cependant les services externes de prévention ont intérêt à pousser à la consommation et les organisations syndicales considèrent qu'il est de leur devoir d'inciter à un suivi médical maximal. La liste nominative des travailleurs concernés par un suivi médical doit donc être réactualisée au début de chaque année civile par les directions, être approuvée au CPPT, puis transmise au service externe. Elle doit aussi être inscrite obligatoirement au Plan d'Action Annuel.

3. Premiers secours: l'actualité a remis cela au premier plan. Il y aurait lieu de demander des candidats volontaires pour suivre une formation. La Croix Rouge en organise gratuitement pour les écoles demandeuses inscrites par le biais de la Communauté Française. Le secrétaire s'occupera de faire la demande, les directions solliciteront les candidats.

4. Divers:

- Les travaux d'électricité ont concerné la remise en ordre aussi bien de la haute que celle de la basse tension. On ne risque donc plus un carton rouge de l'organisme contrôleur.

- Les portes coupe-feu du bâtiment C/D seront remise en état au moment des travaux prochains d'alarme incendie.

- Au fondamental, il devient impératif de trouver un système de loquet de fermeture permettant aux professeurs de conserver l'usage exclusif d'une toilette.